

SCANI

Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Action Simplifiée à capital variable

RCS Sens 818 442 535

Groupe Géographique, 89300 Joigny

Procès verbal d'absence de prise de décision de l'assemblée générale permanente

Suite à la publication du bilan moral et du bilan financier de l'année 2021, l'assemblée générale a procédé à un débat, conformément aux statuts, du 30 novembre 2022 au 15 décembre 2022. A l'issue de cette période, l'assemblée générale permanente a été invitée à voter les différentes résolutions proposées à l'issue des débats pendant une période de vote s'étalant du 30 décembre 2022 au 7 janvier 2023.

A la date de clôture du vote, la coopérative comptait 907 membres. La participation s'établit à 179 votants, soit un taux de participation de 19,73 %.

La pondération des votes en fonction du poids de chaque collège se répartit comme suit :

- Bénévoles & Salariés : 16/16 (40.00%)
- Particuliers : 107/491 (5.44%)
- Professionnels : 34/155 (5.48%)
- Soutiens : 22/245 (0.90%)

Soit un taux de participation pondéré de 51,82 %. Le vote de l'assemblée générale est donc valide.

Le tableau des résultats du vote est annexé au présent procès verbal qui a été établi le 9 janvier 2023 et signé par les membres des deux conseils qui le souhaitent.

Question	Réponse
L'assemblée générale approuve le bilan moral 2021	ABSTENTION : 1.71 % OUI : 98.29 %
L'assemblée générale approuve le bilan financier 2021 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion	ABSTENTION : 4.33 % OUI : 95.67 %
L'assemblée générale décide d'imputer l'ensemble du déficit 2021, soit 2 327,01 €, aux réserves impartageables, les réduisant de 88 702,93 à 86 375,92 €	ABSTENTION : 4.56 % OUI : 95.44 %
L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3	OUI : 93.73 % ABSTENTION : 6.27 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2025 du mandat d'Eric Apffel	OUI : 94.18 % NON : 3.53 % ABSTENTION : 2.28 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2025 du mandat d'Alfred Urban	ABSTENTION : 1.95 % OUI : 98.05 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2025 du mandat de Thierry Corniot	ABSTENTION : 2.74 % NON : 2.05 % OUI : 95.21 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2025 du mandat de Gwenaël Adine	OUI : 94.30 % ABSTENTION : 2.74 % NON : 2.96 %
L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Christophe Daniel	ABSTENTION : 3.19 % OUI : 96.24 % NON : 0.57 %

Question	Réponse
L'assemblée générale approuve la candidature de Michel Lafond au conseil de surveillance, cette candidature devra être confirmée lors du vote portant sur la clôture de l'exercice 2022	OUI : 93.96 % NON : 1.48 % ABSTENTION : 4.56 %
L'assemblée générale approuve le principe général permettant à la coopérative de proposer des services complémentaires à celui de l'accès à internet (câblage interne, conseil, déploiement, vente de matériel, ...)	ABSTENTION : 2.28 % OUI : 97.72 %
Dans le cas ou une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément Alfred Urban à effectuer un second mandat	ABSTENTION : 1.71 % OUI : 98.29 %
L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives	OUI : 97.72 % ABSTENTION : 2.28 %

Signatures des membres des conseils qui le souhaitent :